

La durée du risque de récidive chez les délinquants sexuels

Deux récentes études ont révélé que les délinquants sexuels risquent de récidiver de nombreuses années après leur libération. Plus précisément, une étude de suivi de quatre ans menée aux États-Unis auprès d'un groupe de délinquants sexuels a révélé que c'est dans la troisième année suivant la libération que le risque de récidive culmine. Dans la même veine, une étude de suivi menée au Canada auprès de délinquants coupables d'avoir infligé des mauvais traitements d'ordre sexuel à des enfants a révélé que le risque de récidive est le plus prononcé entre la cinquième et la dixième année suivant la libération.

Cette recherche souligne l'importance des analyses à long terme dans le cadre de l'évaluation de l'issue des programmes de traitement des délinquants sexuels. Étude menée aux États-Unis Cette étude s'inscrit dans la foulée d'une évaluation menée auparavant sur l'efficacité d'un programme de suivi externe de six mois à dix ans destiné à un groupe de délinquants sexuels. À l'aide de questionnaires d'auto-évaluation et de données fournies par le Bureau of Criminal Apprehension, la première évaluation avait révélé que le taux de récidive parmi les participants au programme ne dépassait pas 3,7 p. 100.

L'étude subséquente rapportée ici se fonde en partie sur les mêmes données, mais qui sont toutefois complétées par des entrevues annuelles avec les délinquants sexuels tenues entre six mois et quatre ans après la fin du traitement. Les chercheurs ont évalués en fonction de 10 variables le degré de changement thérapeutique survenus chez les délinquants et se sont penchés sur l'évolution de ces changements afin d'établir dans quelle année après la fin du traitement, si tel est le cas, le risque de récidive est le plus prononcé. L'étude avait aussi pour but de voir dans quelle mesure les délinquants sexuels ont recours à un plan de prévention des rechutes et jusqu'à quel point ils savent reconnaître les signes précurseurs. Méthode L'échantillon étudié comptait 70 individus, pour la plupart des pédophiles, mais avec un certain nombre d'auteurs d'actes incestueux et d'exhibitionnistes. Tous les sujets avaient pris part à un programme de traitement externe prolongé d'une durée moyenne de trois ans.

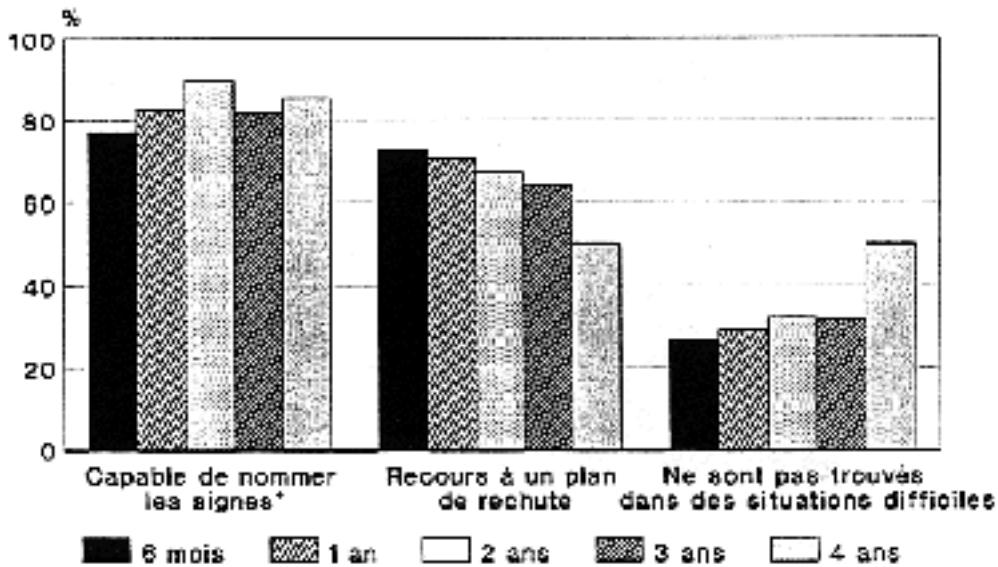
Les 70 hommes ont accepté d'être évalués avant et après le traitement. Le nombre d'individus soumis aux entrevues et aux tests à l'issue du traitement varie d'année en année, de 65 la première à 28 la deuxième, puis à 29 les troisième et quatrième. Si les sujets étaient moins nombreux les trois dernières années, c'est parce que le temps écoulé depuis la fin du programme n'était pas suffisant dans bien des cas. Des 70 sujets retenus à l'origine, 15 se sont retirés de l'étude.

En moyenne, chaque délinquant sexuel a été interviewé à trois reprises. En tout, 214 questionnaires ont été remplis. Pendant les entrevues, il était question du comportement offensant, du recours à un plan de prévention des rechutes, des facteurs psychologiques liés au comportement délinquant et des facteurs interpersonnels ayant trait aux relations personnelles et aux échanges professionnels⁽¹⁾. Résultats⁽²⁾ La plupart des participants ont déclaré que la possibilité de récidiver ne les préoccupait pas. Plus précisément, six mois après le traitement, seulement 6,2 p. 100 des délinquants déclaraient que leur comportement sexuel leur causait des difficultés. Cette proportion baissait pendant la première et la deuxième année de l'étude (5,2 p. 100 et 2,5 p. 100 respectivement) pour ensuite augmenter dramatiquement à 14,3 p. 100 la troisième année, puis pour retomber tout aussi dramatiquement, à zéro, la quatrième année.

Les résultats quant à la prévention des rechutes sont illustrés à la figure 1. Un plan de prévention de la rechute et une liste des signes annonciateurs de la récidive ont été élaborés pour chaque délinquant sexuel avant la fin du programme. Les signes précurseurs incluent une faible estime de soi, le sentiment chez le délinquant qu'il mérite de commettre une infraction, le désœuvrement et la colère passée sous silence.

Figure 1

Figure 1
Changement des précautions visant
à prévenir les rechutes



* les signes annonçant une rechute

Six mois après la fin du traitement, 22,9 p. 100 des délinquants étaient incapables de nommer les signes précurseurs qui annonçaient une rechute. Un et deux ans après, cette proportion chutait à son plus bas, soit 10 p. 100, pour ensuite augmenter la troisième année à 17,9 p. 100 avant de retomber légèrement la quatrième année.

Comme le montre la figure 1, le pourcentage de délinquants sexuels qui disaient avoir recours à un plan de prévention des rechutes baissait progressivement dans les quatre premières années suivant le traitement, chutant de 72,9 p. 100 six mois après le traitement à 50 p. 100 quatre ans après. Par contre, pendant la même période, le pourcentage de délinquants sexuels qui ont rapporté s'être trouvés dans des situations difficiles (les forçant à consulter leur plan de prévention des rechutes) a diminué, passant de 72,9 p. 100 six mois après la fin du programme à 50 p. 100 la quatrième année. Étude menée au Canada Cette étude portait sur la récidive à long terme chez les délinquants coupables d'avoir infligé des mauvais traitements d'ordre sexuel à des enfants qui avaient suivi un traitement à cet égard entre 1965 et 1973. Les chercheurs ont comparé le groupe de délinquants traités à deux groupes témoins de délinquants sexuels incarcérés dans le même établissement provincial, mais qui n'avaient pas suivi de traitement particulier pour leur pédophilie.

Il ne sera pas question ici du résultat des comparaisons entre le groupe de délinquants traités et les

groupes témoins parce que le présent article est consacré à la récidive chez les délinquants sexuels en général. De surcroît, l'étude abordait des aspects trop nombreux pour être repris ici. Méthode Tous les hommes visés par l'étude avaient été condamnés à purger entre trois et vingt-quatre mois d'incarcération pour avoir infligé des sévices d'ordre sexuel à des enfants. Les données sur les délinquants ayant suivi le traitement ont été en partie fournies directement par les délinquants et en partie extraites des dossiers de l'établissement. Dans le cas des groupes témoins, toute l'information présentée provient des dossiers.

Les délinquants traités et ceux d'un des deux groupes témoins purgeaient une peine en même temps, au sein du même établissement, pour avoir commis une infraction sexuelle. Les délinquants de l'autre groupe témoin avaient été incarcérés au même endroit, mais avant les autres délinquants.

Environ le tiers des individus des deux groupes témoins (32 et 35 p. 100) et les deux tiers des délinquants traités (63 p. 100) n'en étaient pas à leur première infraction sexuelle.

L'étude s'intéressait à la récidive chez les délinquants sexuels, et non à la récidive en général. À seule fin de l'étude, on considérait qu'un délinquant sexuel avait récidivé s'il était condamné d'une nouvelle infraction sexuelle ou d'une infraction avec violence d'après les dossiers de la Gendarmerie royale du Canada. On conserva les données sur les condamnations pour voies de fait parce qu'il arrive fréquemment qu'une accusation d'agression sexuelle soit ramenée à une accusation d'agression simple par suite de négociation de plaidoyer. Les dossiers sur la plupart des délinquants étudiés ont été obtenus entre 1989 et 1991. Parce qu'il manquait de l'information, on s'est servi des dossiers d'entre 1974 et 1976 dans le cas de 13 détenus. Résultats⁽³⁾ Des 197 délinquants coupables d'exploitation sexuelle d'un enfant, 42 p. 100 ont été condamnés d'une nouvelle infraction sexuelle (ou de voies de fait) pendant la période de suivi. Toutefois, la durée de la période de suivi dans le cas de chaque groupe variait selon la date de libération des délinquants. Ainsi, la durée moyenne de la période de suivi du groupe de délinquants traités était de 19 ans tandis qu'elle était de 28 ans pour l'un des deux groupes témoins et de 20 ans pour l'autre. Autrement dit, pour certains groupes, le risque d'une nouvelle condamnation s'étalait sur une période plus longue. Il a été possible, en se servant d'une méthode statistique dite de «l'analyse de survie» de compenser les différences de longueur de la période de suivi (et donc d'étalement du risque), d'où l'obtention d'un nouveau taux de récidive de 50,3 p. 100.

La figure 2 montre, pour chaque année de la période de suivi, la proportion de délinquants courant le risque de récidiver qui ont été condamnés d'une nouvelle infraction sexuelle. Le taux de nouvelle condamnation pendant les six premières années de la période de suivi était de 5,2 p. 100 par an, puis il chute à 1,8 p. 100 par an pendant les vingt prochaines années. Il est toutefois intéressant de souligner que pratiquement le quart des délinquants qui ont récidivé ont été condamnés de nouveau plus de dix ans après avoir recouvré leur liberté.

Alors qu'ils tentaient d'isoler des facteurs de prédiction du risque de récidive en étudiant les dossiers des délinquants, les chercheurs ont constaté que le risque de récidive était plus élevé chez les délinquants qui n'avaient jamais été condamnés d'infractions sexuelles⁽⁴⁾, qui avouaient avoir commis de nombreux délits sexuels auparavant ou dont les victimes étaient de sexe masculin. Le risque de récidive était nettement plus élevé chez les délinquants qui choisissaient des victimes de sexe masculin comparativement aux auteurs d'actes incestueux ou aux auteurs d'actes incestueux ou aux délinquants qui s'attaquaient à des

victimes de sexe féminin.

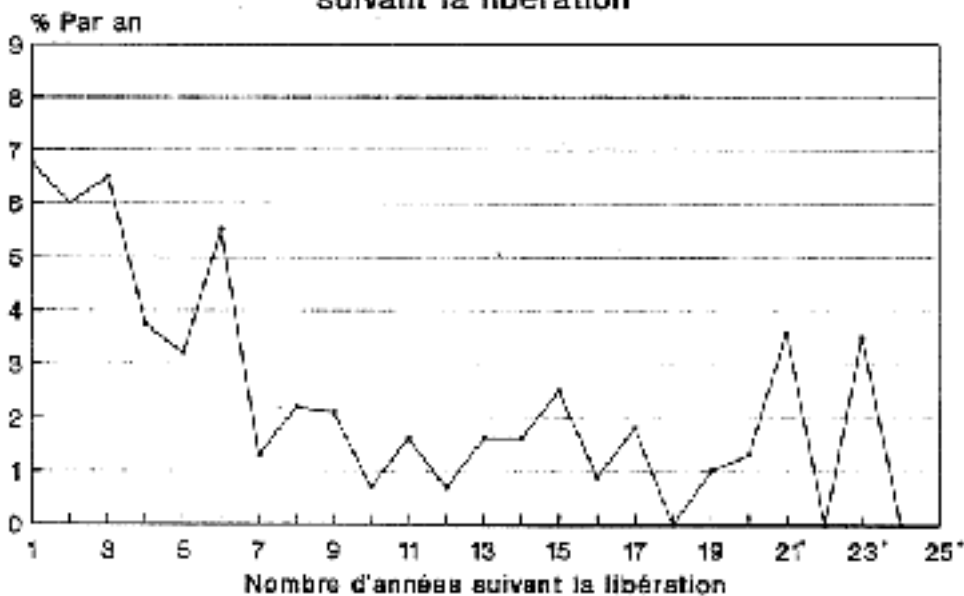
D'autres variables n'avaient pas de rapport avec la récidive chez les délinquants sexuels, notamment l'âge de la victime, d'éventuels antécédents d'exhibitionnisme ou le fait pour le délinquant d'avoir lui-même été victime de sévices d'ordre sexuel, d'avoir entretenu de mauvais rapports avec sa mère, d'être alcoolique ou taoxicomane, d'avoir déjà été condamné d'infractions non sexuelles, son âge au moment de sa libération, son niveau d'instruction ou son quotient intellectuel.

Le risque de récidive était légèrement plus marqué chez les délinquants qui avaient de mauvais rapports avec leur père et qui s'attaquaient à des victimes de sexe féminin étrangères à leur famille (par opposition aux victimes choisies au sein de la famille), quoique cette constatation n'ait pas de signification statistique. Liste des facteurs de risque Les chercheurs ont analysé en profondeur les résultats de l'étude. L'une de ces analyses portait notamment sur l'utilité générale à fin de prédiction des variables associées à un risque de récidive plus élevé. Ils réunirent ces variables en une espèce de liste des facteurs de risque. Le score de chaque sujet fut calculé en fonction des points suivants : célibataire -1, marié -0; victimes de sexe masculin seulement -2, victimes de sexe féminin choisies au sein de la famille -0. Le score de chaque délinquant a ensuite servi à établir une cote de risque.

Les chercheurs ont constaté qu'il existait un rapport étroit entre la cote de risque et une éventuelle nouvelle condamnation. Exception faite des deux catégories les plus basses (cotes 0 et 1), plus la cote de risque augmentait, plus les taux de récidive suivaient le mouvement. De surcroît, si l'on se servait de l'échelle d'estimation du risque pour décider lequel de deux délinquants choisis au hasard (l'un un éventuel récidiviste, l'autre pas) allait être condamnés de nouveau, la probabilité d'une prédiction correcte étaient de cinq sur sept. Discussion D'après la première étude, c'est pendant la troisième année après la libération qu'un délinquant sexuel risque de se trouver en difficulté; c'est pendant cette troisième année que les délinquants sexuels disent éprouver le plus de difficultés. L'analyse des résultats de l'étude a révélé que pendant les autres années, la façon dont le délinquant perçoit son ajustement par rapport à autrui, à la société et à sa sexualité, évolue de façon positive et que cette évolution est appelée à devenir permanente.

Figure 2

Figure 2
Proportion de délinquants sexuels
condamnés de nouveau chaque année
suyvant la libération



* On reconse deux récidivistes la 21^e année et un la 25^e. L'incidence semble forte, mais le nombre de délinquants sexuels susceptibles de récidiver était moindre ces années-là.

De plus, au fur et à mesure que leur comportement s'améliore, les délinquants sexuels éprouvent moins le besoin d'avoir recours à un plan de prévention des rechutes, et la mesure dans laquelle ils arrivent à repérer les signes annonçant une rechute et, éventuellement, une nouvelle infraction sexuelle, ne cesse de s'améliorer.

La deuxième étude confirme les résultats de la première en ce qu'elle révèle elle aussi que le risque de récidive chez les délinquants qui infligent des sévices d'ordre sexuel à des enfants se perpétue pendant de nombreuses années. Si le risque semble être plus marqué pendant les cinq à dix premières années suivant la libération, plus du quart de ces délinquants ont été condamnés de nouveau plus de dix ans après avoir été mis en liberté.

L'étude a aussi confirmé la validité de plusieurs indicateurs de risque que l'on considère depuis longtemps comme importants à fin de prédiction de la récidive chez les délinquants sexuels qui s'attaquent aux enfants: les antécédents d'infractions sexuelles, le fait de n'avoir jamais été marié et les caractéristiques des victimes. Toutefois, le problème est que ces facteurs de prédiction du risque sont donnés, c'est-à-dire qu'on les étudie après le fait, une fois qu'il est impossible de tenter de les modifier. Malheureusement, aucune des variables qu'il est possible de modifier (et dont il n'a pas été question ici) n'est liée à la récidive.

Les résultats de ces deux études fixent au moins deux objectifs pour la recherche future : d'une part, il faut cerner les indicateurs de risque susceptibles d'être modifiés par le biais d'un traitement; d'autre part, il faut veiller, lorsque l'on étudie la récidive et l'issue du traitement chez les délinquants sexuels, à délimiter de longues périodes de suivi.

Month to Ten-Year Follow-Up Study on Sex Offenders», *Annals of Sex Research*, 5, 1992, p. 87-97.
Hanson (Karl R.), Steffy (Richard A.) et Gauthier (Rene), «Long-Term Follow-Up of Child Molesters: Risk Predictors and Treatment Outcome», *User Report No. 1992-02*, Ottawa, Secrétariat du Solliciteur général, 1992.

(1)Après l'entrevue, les chercheurs ont remis aux participants une batterie de tests que ceux-ci devaient remplir et retourner par courrier. Les résultats de ces tests ne sont pas rapportés ici.

(2)Faute d'espace, il n'est pas question ici des résultats de l'étude quant aux problèmes au sein de la famille d'origine, aux difficultés en milieu de travail, aux difficultés avec la compagne ou l'épouse du délinquant ou de la perception du délinquant de la nécessité qu'il poursuive le traitement.

(3)Sauf indication, les analyses portent sur 106 des 125 délinquants ayant suivi un traitement et pour lesquels on possède des données sur la récidive.

(4)En revanche, il n'y avait pas de variation importante entre les taux de récidive des délinquants ayant auparavant commis une seule infraction sexuelle et ceux qui en avaient commis plusieurs.